

Compte rendu du conseil municipal du 17 avril 2015

Présents : 13

Pouvoir : 2

Début de séance : 21 heures.

Fin de séance : 22 heures45.

Lecture et approbation du procès verbal de la réunion du 27/02/2015.

Ordre du jour :

1. Compte Administratif 2014 :

- **Commune**

Sous la présidence de Madame David Henriette, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal a examiné le compte administratif communal 2014 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	:	521 864.99 €
Recettes	:	739 923.99 €
Excédent de l'exercice 2014		218 059.00 €
Excédent de clôture	:	1 994 379.00 €

Investissement

Dépenses	:	71 220.80 €
Recettes	:	123 382.25 €
Besoin de financement	:	14 608.01 €

Hors de la présence de monsieur Grenier Maurice, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2014.

- **C.C.A.S.**

Fonctionnement

Dépenses	:	0.00 €
Recettes	:	506.65 €
Excédent de clôture	:	6 303.48 €

Hors de la présence de monsieur Grenier Maurice, Président du CCAS, les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité le compte administratif du budget du CCAS 2014.

2. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 :

- **Commune**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 994 379.00 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
---	--

Résultat de fonctionnement

<u>Résultat de l'exercice</u>	218 059.00 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	1 776 320.00 €
Résultat à affecter	1 994 379.00 €

Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) 14 608.01 €

AFFECTATION 1 994 379.00 €

Affectation en réserves R 1068 en investissement 170 913.00 €

Report en fonctionnement R 002 1 823 466.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2014 sur le budget communal 2015

- **C.C.A.S.**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 6 303.48 € décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de l'exercice	506.65 €	
Résultats antérieurs reportés		5 796.83 €
Résultat à affecter		6 303.48 €
Report en fonctionnement R 002		6 303.48 €

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat 2014 sur le budget du CCAS 2015

3. Compte de gestion 2014 du receveur :

- **Commune**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 de la commune et le compte de gestion dressé par le receveur le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014.

- **C.C.A.S.**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 du CCAS et le compte de gestion dressé par le receveur les membres du conseil d'administration approuvent le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014.

4. Participation des communes extérieures (fonctionnement des écoles)

Monsieur le maire propose que pour la rentrée scolaire 2015 / 2016 le montant de la participation annuelle soit porté à 750 € par élève inscrit aux écoles de Beaupuy (maternelle et élémentaire). Soit une augmentation de 50 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide qu'une participation **750.00 €** par élève sera réclamée aux communes concernées après la rentrée scolaire.

5. Taux d'imposition 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le maintien des taux de 2012-2013-2014.

Les taux retenus par le Conseil Municipal pour 2015 sont les suivants :

- **taxe d'habitation : 7,60 %**

- **taxe sur le foncier bâti : 8,24 %**

- **taxe sur le foncier non bâti : 65,28 %**

6. 6 Modification- Prorogation du Programme Local de l'Habitat de Toulouse Métropole- Feuille de route PLH 2014-2019

Toulouse Métropole a lancé la modification simplifiée n°2 du Programme Local de l'Habitat (PLH) pour le mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires relatives à la politique du logement entrées en vigueur depuis la modification n°1.

Vu la délibération du Conseil de la Métropole du 9 avril 2015 arrêtant la modification n° 2 et la demande de prorogation auprès de M. le Préfet du Programme Local de l'Habitat de Toulouse Métropole,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la « feuille de route PLH » actualisée de BEAUPUY, déclinaison du programme d'actions territorialisé du PLH modifié.
- De mobiliser aux côtés de Toulouse métropole et des acteurs ou partenaires de l'habitat, au regard des compétences qui sont propres à la commune, les moyens d'action nécessaires à la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat modifié-prorogé.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces décisions.

7. Budget Primitif 2015 :

- **Commune**

BUDGET COMMUNAL 2015 proposé :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 489 830 €

Recettes : 666 364.00 € + report de 1 823 466.00 € =
2 489 830.00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2 073 123.00 €

Recettes : 2 073 123.00 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif communal pour l'exercice 2015

• **C.C.A.S.**

BUDGET CCAS 2015 proposé :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 6 903.48 €

Recettes : 6 903. 48 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur le Président, après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2015

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits.

Questions diverses :

- Wc situés devant le presbytère remis en état
- Passerelle de la Sausse va être rénovée (plancher)
- Sécurisation escalier lotissement « les tilleuls », création escalier derrière la salle polyvalente et à l'école élémentaire
- Quelques incidents récents vis-à-vis de commerçants démarchant au nom de la commune – arrêté en préparation

Fin de séance : 22 h 45

Tous les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'ensemble de ces décisions.